

Paris,
le mercredi 15 mai 2019

Émetteur : Direction des Relations Sociales Institutionnelles

Objet : Revalorisation de la participation patronale à l'acquisition des titres restaurant

Madame, Monsieur le Directeur,

Madame, Monsieur le Médecin conseil régional,

Je vous informe que, par courrier en date du 13 mai 2019, la Direction de la Sécurité Sociale a procédé à l'agrément des protocoles d'accord relatif à la participation des organismes de Sécurité sociale aux titres-restaurant conclus le 23 avril 2019 entre l'UcanSS et l'ensemble des organisations syndicales représentatives.

Pour votre information, je vous prie de trouver joint à la présente lettre, le texte de ces accords qui portent le montant de la participation de l'employeur à **5,52 euros à compter du 1er juin 2019**.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur le Directeur, Madame, Monsieur le Médecin-Conseil Régional, l'expression de ma considération distinguée.



Raynal Le May

Directeur

Document(s) annexe(s) :

- Protocole d'accord du 23 avril 2019 relatifs à la participation des organismes de Sécurité sociale aux titres-restaurant pour les agents de direction
- Protocole d'accord du 23 avril 2019 relatifs à la participation des organismes de Sécurité sociale aux titres-restaurant pour les employés/cadres
- Protocole d'accord du 23 avril 2019 relatifs à la participation des organismes de Sécurité sociale aux titres-restaurant pour les praticiens conseils